

LPC : continuons à le dénoncer

Durant l'année scolaire 2010/2011, de nombreux débats sur le LPC ont animé les salles des professeurs. A l'unanimité, nous sommes parvenus à la conclusion que ce dispositif **est inutile** pour faire progresser les élèves, et pire, qu'il est source de confusion.

La notion de compétence est issue du monde du travail et non du milieu scolaire où nous fonctionnons avant tout par objectifs dans chacune des matières que nous enseignons. Les compétences dispersent notre travail, l'émiettent, contrairement à la démarche par objectif qui le structure et le canalise.

C'est une dérive très grave, une remise en question profonde de nos méthodes de travail avec laquelle on ne peut pas être d'accord. Cette nouvelle idéologie de l'école où l'ambition de l'élève (comme celle de son professeur) se résume à une somme de compétences à atteindre. Elle incarne le renoncement de l'éducation nationale à se questionner sur la manière de transmettre les savoirs et d'en donner le goût aux élèves, et une volonté de baisser le niveau de la culture générale des collégiens.

C'est pourquoi le SNES doit tout faire pour l'annuler au plus vite, le rendre caduque et pour cela doit impérativement encourager les collègues à ne pas entrer dans le dispositif.

La meilleure solution consiste à ne rien remplir du tout mais l'aspect illégal de cette démarche rebute de nombreux collègues en raison du caractère officiel de ce livret. La position la plus tenable est d'inciter à valider systématiquement toutes les compétences pour tous les élèves et de continuer à évaluer les élèves selon nos propres méthodes. On ne doit pas culpabiliser à longueur de temps d'obtenir de moins bons résultats que les autres pays européens. Et lorsqu'on compare, il ne faut jamais oublier la différence de départ !

D'autre part, à tous ceux qui accusent les enseignants de ne jamais vouloir « évoluer », rappelons que certaines réformes sont bien passées et ont même été plébiscitées comme par exemple le travail en séquences en cours de français.

Les enseignants ne sont pas récalcitrants de manière systématique, ils souhaitent simplement bien faire leur travail sans qu'on leur impose un outil artificiel et inutile comme le LPC.

Claire MORVAN, Collège de la Hève, Saint Adresse.

27 septembre : toutes et tous en grève dans l'éducation !

L'an dernier, à cette période, nous en étions déjà à 2 journées de grève interprofessionnelle – sans compter la grève de rentrée pour les collègues des collèges et lycées – et 4 autres journées nationales ont rythmé le mois d'octobre. La rentrée sociale était dans tous les esprits, avec la mise en exergue du conflit sur les retraites.

Cette année, dernière rentrée avant les échéances électorales de 2012, les confédérations peinent à proposer des modalités d'action claires pour la journée du 11 octobre prochain. Pourtant, la crise économique et sociale qui touche l'ensemble des pays développés, et l'Europe tout particulièrement, exigerait que les organisations syndicales se coordonnent, si possible au niveau européen et en associant les mouvements des « indignés », pour proposer une véritable riposte aux saignées pratiquées par les plans d'austérité.

Les salariés et leurs organisations doivent-ils être condamnés à subir, impuissants, les coups portés par le capitalisme de marché et ses relais gouvernementaux qui exigent toujours plus de sacrifices de la part des classes moyennes et populaires ? Nous ne le pensons pas et c'est la raison pour laquelle il nous semble nécessaire de nous emparer de la journée de grève prévue le 27 septembre dans l'éducation pour manifester la colère du monde enseignant sur les conditions de la rentrée scolaire et plus généralement sur l'échec de la politique du gouvernement en matière d'éducation. La question de la RGPP (révision générale des politiques publiques avec la suppression d'un poste de fonctionnaire partant à la retraite sur deux) est plus que jamais d'actualité. Les conséquences de cette politique (-56 000 postes dans l'éducation en 4 ans) conduisent à une dégradation sans précédent du service public, dans l'éducation comme dans les autres services publics. On perçoit bien aujourd'hui que cette question va se révéler symbolique de la volonté des classes dominantes de faire payer exclusivement les conséquences de la crise aux salariés, retraités et chômeurs comme c'est le cas en Grèce, en Espagne ou en Italie. Nous devons nous élever contre cette politique et ses conséquences et réhabiliter l'idée d'un service public fort au service de tous et en particulier des plus fragiles.

Pierre-Emmanuel BERCHE, SNES-UP, Rouen.

**POUR NOUS
CONTACTER**

76 : LE HAVRE : veronique.ponvert@orange.fr
ROUEN : annedesj@orange.fr
27 : BERNAY : pascal.didtsch@wanadoo.fr
PT-AUDEMERE : pascal.adams@wanadoo.fr
EVREUX : jp.pallois@voila.fr
LOUVIERS : philippe.thouement@wanadoo.fr

**Élections professionnelles
13-20 octobre 2011
VOTEZ SNES, VOTEZ FSU !**

Carte scolaire dans le 1^{er} degré : on prend les mêmes et on recommence !

Au CTP de rentrée de Seine Maritime :

- 14 annulations de fermetures de classes (fermetures prononcées en avril)
- 7 ouvertures de classes
- 11 nouvelles fermetures de classes !

Autant d'écoles où la rentrée des classes n'en finit pas, où les élèves et les enseignants sont considérés comme des pions qu'on peut déplacer, y compris après la rentrée des classes. Au mépris du statut de titulaire d'un poste, plusieurs enseignants vont devoir changer d'école le 9 septembre 2011 !

La plupart de ces situations auraient pu être réglées en juin, les chiffres n'ayant pas ou peu changé.

C'est une situation intolérable que nos collègues ont vécue la semaine dernière et que les élèves vont subir sans aucune considération pour leur scolarité.

Cette gestion de l'éducation nationale à la petite semaine et toujours dans l'urgence se plaît à habituer nos collègues à ne plus être sûrs de rien et à rester sur le qui-vive. Cette nouvelle forme de gouvernance et d'autoritarisme est révoltante et méprisante.

Lise CRAMOYSAN, Ecole maternelle Paul Langevin, Le Havre.

Conseils d'administration : y aller ou pas ?

D'ici quelques semaines auront lieu les élections au conseil d'administration dans les collèges et lycées.

La participation à ces élections ne va pas de soi. Le CA n'a en effet rien d'une instance démocratique :

- Les dés sont pipés : seuls les représentants des personnels (enseignants et TOS), des élèves et parents sont élus. Le reste : hiérarchie, intendant-e, conseiller général/régional, "personnalité extérieure" (souvent chef d'entreprise) font partie du CA de droit.

- La majorité des problèmes rencontrés dans nos établissements est directement liée aux orientations définies aux niveaux académique et national. Les prérogatives d'un Conseil d'administration sont réduites. C'est tant mieux ! Mais du coup les CA sont de simples chambres d'enregistrement de choses décidées ailleurs.

- La démocratie y est formelle, on a le droit de l'ouvrir mais c'est à peu près tout. Le budget est rejeté? Il s'applique quand même. La DHG est rejetée? Elle finit par s'appliquer.

Cela dit, plusieurs choses plaident en faveur de listes syndicales aux CA :

- C'est souvent dans le cadre du CA que les collègues trouvent le courage d'affronter un chef d'établissement autoritaire, parce qu'ils y représentent leurs collègues, qu'ils ont une légitimité pour porter une voix collective.

- C'est aussi souvent le seul moyen de vraiment côtoyer les parents d'élèves, d'avoir une caisse de résonance au-delà des personnels d'éducation.

- Le « désert syndical » gagne de plus en plus d'établissements. Chaque fois que possible, il est bon « d'occuper le terrain » de manière à ne pas laisser la place aux apprentis petits-chefs qui présentent des listes « indépendantes » pour servir leurs lobbies disciplinaires ou "rayonner" auprès de la hiérarchie.

- Notre absence au CA n'aiderait en rien notre bagarre au quotidien (par contre, il faut être prêt à boycotter une séance pour marquer le coup, voire démissionner collectivement en cours d'année).

Ce qui fait la différence c'est l'articulation entre notre intervention au CA et la mobilisation en dehors, la présentation d'une profession de foi combative, des heures d'infos syndicales pour préparer avec tous les collègues qui le souhaitent les réunions du CA et des compte rendus à l'issue. Mais évidemment, tout cela ne suffit pas car il n'y a aucune issue locale, limitée à un établissement.

Rien ne remplacera une mobilisation d'ensemble avec les parents, les élèves, les autres salariés du public et ceux du privé. Mais se faire élire au CA peut très modestement aider à construire tout ça.

Pascal ADAMS, Lycée Jacques Prévert, Pont-Audemer.

Les effets de la dette dans la cour de l'école

Des états, des collectivités sont endettés, et pour nombre d'entre eux prisonniers des fameux emprunts toxiques. Les effets se font sentir de plus en plus dans la vie de tous les jours. Serions-nous dans nos bulles éducatives, coupés du reste du monde?

De plus en plus de familles se trouvent en difficulté pour le paiement de la cantine. Dans ce contexte les collègues vont devoir se serrer la ceinture et il leur sera impossible de recourir au panel d'aides habituel en raison de la baisse de 72% des fonds sociaux. Les assistants-tes sociaux-ales aux lourdes responsabilités, n'ont plus de marge de manœuvre et s'inquiètent de voir arriver la fin du trimestre... Vont-ils-elles devoir démarcher auprès des CCAS ou du Secours Catholique? Certains établissements envisagent de recourir aux sociétés de recouvrement et faire intervenir les huissiers auprès de ces foyers. Cela ne s'est pas vu depuis longtemps à Auffay et l'annonce a frappé les personnels. Hors de question de voir nos élèves manger des sandwiches dans la cour ou revenir en classe le ventre vide.

Le tableau est d'autant plus inquiétant en Seine-Maritime qu'une hausse de 330% des tarifs des transports scolaires à la charge des familles a été décidée par le conseil général (pétition de la FCPE 76 - 15, rue de Fontenelle - BP 187 - 76003 ROUEN Cedex 2 - fcpe.cdpe.76@wanadoo.fr) : certains de nos élèves risquent de ne plus pouvoir venir au collège ni au lycée...

L'école : un droit pour tous?

Aurélié MOUCHET, Collège d'Auffay.

www.ecoleemancipee.org